



# PROPAGE

Protocole Papillons Gestionnaires



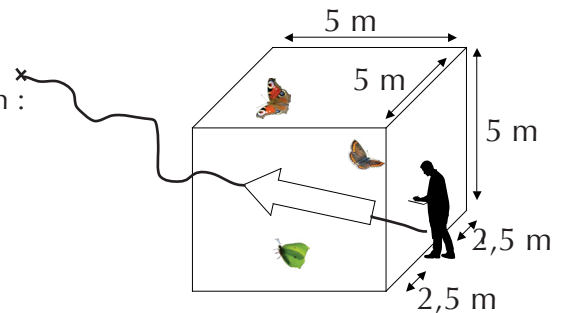
Volontairement simple, le protocole consiste à **dénombrer et identifier les papillons** les plus communs, en **se déplaçant dans une parcelle, en son milieu (transect)**. Seuls **les papillons observés dans une boîte imaginaire de 5 mètres de côté** autour de l'observateur sont comptés. Le temps de parcours du transect doit être de **10 minutes** (1 mètre en 2 secondes), ce qui correspond à une distance de **100 à 300 mètres**, en fonction de la richesse du milieu.

L'activité (et donc la détectabilité) des papillons étant fortement affectée par les conditions météorologiques, les relevés doivent être effectués **lors de journées ensoleillées** (présence d'une couverture nuageuse d'au maximum 75 %), **sans vent fort** (vent inférieur à 30 km/h soit 5 sur l'échelle de Beaufort), **sans pluie**, et **entre 11h et 17h**. La température doit être d'**au moins 13°C si le temps est ensoleillé**, et d'**au moins 17°C si il est nuageux** (10 à 50% de couverture).

Trois passages seront effectués aux dates suivantes (plus ou moins dix jours, en fonction des conditions météorologiques) : **1er juin, 5 juillet, 10 août**.

Doivent être notée pour chaque transect sur la fiche de terrain :

- Nom du transect
- Observateur
- Distance parcourue (mètres)
- Habitat : suivant la classification fournie (fiche habitats).
- Date
- Heure de début/fin de relevé
- Température (°C)
- Ensoleillement et couverture nuageuse : se référer aux pictogrammes de la feuille de terrain
- Force du vent (nul, léger, modéré, fort)



Trente et une espèces ou groupes d'espèces de papillons les plus communs en milieux prairiaux urbains sont pris en compte pour ce suivi. Les regroupements concernent des espèces proches et dont l'identification précise est affaire de spécialistes (Lycènes bleus, Hespéries orangées, Piérides blanches par exemple). **Pour chacune des espèces ou groupes d'espèces, le nombre total d'individus observés en parcourant le transect est noté**. Si des papillons n'appartenant pas à la liste pré-établie sont recensés, ils peuvent être notés sur la feuille de terrain dans la partie « Autres papillons ». Les espèces ou groupes d'espèces suivis sont présentés taille réelle sur un planche fournie en annexe et une description succincte est effectuée dans le mini-guide associé. Pour davantage de précisions sur les critères d'identification, voir le site Noé Conservation (<http://www.noeconservation.org>), rubrique « Observatoire » et « Carte d'identité des papillons ».



[propage@noeconservation.org](mailto:propage@noeconservation.org)